

Un camp pour les tsiganes. SALIERS. 1942-1944

L'Exposition s'est tenue aux Archives Départementales des Bouches-du-Rhône en juillet 2001.

Tous les documents ne sont pas présentés du fait du poids de certaines images. Vous pouvez retrouver l'ensemble des documents dans le dossier pédagogique (Archives Départementales, 66 B rue Saint-Sébastien, 13006 Marseille)

Extraits du Dossier pédagogique (Isabelle Debilly)

Objectifs de la publication



Photographie de la construction du camp, octobre 1942 (142 W 76)

C'est à l'occasion d'une exposition qui s'est tenue aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône au printemps 2001, que cette publication a vu le jour. Destinée à accompagner les enseignants de passage avec leurs élèves dans les locaux des Archives départementales, elle se veut également une introduction à l'histoire de l'internement des tsiganes dans le camp de Saliers. Elle peut également aider les utilisateurs de l'exposition itinérante à mieux prendre conscience des enjeux de cette situation particulière. Enfin, la reproduction d'un certain nombre de documents doit pouvoir permettre aux enseignants d'exploiter de manière pédagogique ce thème de l'enfermement et de la discrimination.

Il est intéressant de prendre en compte l'existence de ce fonds sur les camps d'internement en dépôt aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône. Son étude permet de voir à l'œuvre les procédures de contrôle et d'exclusion, qui ont particulièrement touché les tsiganes. Cela est d'autant plus important que la parole des tsiganes est rare. Présents depuis

plusieurs siècles sur le territoire français, les tsiganes ont constamment été renvoyé à leur marginalité.

Se pose également le problème de l'accessibilité des fonds avec la loi de 1979, une dérogation est nécessaire pour une partie des dossiers.

Ruptures et continuité

Quelles politiques à l'égard des tsiganes ?

Thèmes traités

Que sont les tsiganes ?

Ces populations que les chercheurs ont tendance à appeler par l'endonyme rom aujourd'hui sont connues sous de multiples noms (tsiganes, gitans, yéniches... cf. glossaire). Elles ont en commun une origine indienne, ainsi qu'une langue (ou le souvenir de cette langue), le romani. On ne connaît pas l'origine du départ de l'Inde. Arrivées en Europe à la fin du Moyen Age, elles donnent l'image d'un peuple nomade. En Provence, un voyageur allemand les décrit campant sous les murs de la ville d'Orange vers 1574. L'accueil est bienveillant au départ, mais après quelques décennies les persécutions commencent au XVIe siècle, les tsiganes sont interdits d'entrée dans les villes, expulsés ou bannis. Les accusations d'irrégiosité, de pacte avec le diable, d'espionnage, de vol d'enfants se multiplient ; en France, ils peuvent être envoyés aux galères. Une deuxième vague de migrations au XIXe siècle à partir de la Roumanie réactive les anciens phantasmes.

L'ambiguïté des termes rencontrés dans les textes présentés pose problème. La multiplicité des mots utilisés se complique avec l'arrière-plan pas toujours explicite, nomade pour tzigane ou gitan que l'on assimile à rôdeur, voleur, espion... Lorsque Vichy prend la décision d'interner les nomades, c'est au tzigane que l'on pense ! Sur les fiches d'identifications des internés au camp de Saliers, la mention de race gitane est indiquée !

Quelle a été la politique à l'égard des tziganes en France ?

La méfiance des populations sédentaires à l'égard des tsiganes est traditionnelle. En France, il y a une politique ancienne de sédentarisation des tziganes dans laquelle s'inscrit Vichy. Ainsi, un premier durcissement de l'attitude des autorités a lieu à la fin du XIXe siècle, l'Etat se lance dans l'établissement d'un état nominatif des nomades en 1895. A la suite de cela, une commission extra-parlementaire donne le nombre de " vingt mille nomades en bandes voyageant en roulottes "

C'est en 1912 que l'on voit la création du carnet anthropométrique (loi du 16 juillet 1912). Tous ceux qui exercent une profession ambulante doivent se déclarer. Les Français qui ne possèdent pas de domicile fixe doivent avoir un carnet d'identité. Enfin, ceux qui sont qualifiés de nomades, doivent avoir un carnet anthropométrique, visé dans chaque commune, à l'arrivée comme au départ.

Il s'agit là d'un instrument de contrôle important que met en place l'administration française, mais qui pourtant ne lui permet pas de comptabiliser sérieusement le nombre de nomades sur le territoire français ; il ne semble pas que la mesure ait été appliquée correctement partout !

La dégradation des valeurs républicaines pendant les années 30 renforce la xénophobie ambiante.

Au moment de la " drôle de guerre ", le gouvernement prend un certain nombre de mesures pour interner les ressortissants des " puissances belligérantes ". Plusieurs décrets visent les nomades, signe traditionnel d'une méfiance qui accompagne ceux qui se déplacent et que l'on assimile facilement à des espions en temps de guerre. Le 6 avril 1940, un de ces décret interdit la circulation des nomades sur l'ensemble du territoire : les nomades doivent se déclarer à la gendarmerie ou au commissariat et sont astreints à résidence dans les communes du département choisis par le préfet (dans les Bouches-du-Rhône, la commune d'Arles). Ces mesures, certes exceptionnelles, se placent néanmoins dans la continuité des politiques déjà mises en place par la IIIe République.

Quelle a été la politique de Vichy à l'égard des tsiganes ?

Pour la zone libre, le décret du 6 avril 1940 assigne donc à résidence les porteurs du carnet anthropométrique. L'assignation est considérée comme plus économique que l'internement dans un camp.

Cependant, à l'automne 1940, les tziganes originaires d'Alsace-Lorraine sont internés dans des camps de concentration, à Argelès-sur-Mer et au Barcarès (Pyrénées-Orientales), camps créés à l'origine pour accueillir les réfugiés espagnols, les juifs et les " étrangers ressortissants de pays ennemis ". Le premier est dissous à la fin de 1941, le deuxième en juillet 1942, leurs occupants catalogués nomades ont alors été transférés à Rivesaltes (ouvert en 1938, fermé à son tour en novembre 1942).

La création de ces camps est l'application de la logique d'exclusion du régime de Vichy ; cette exclusion -sans pression allemande- concernent les étrangers, les juifs, les communistes, les francs-maçons que l'on retrouve dans la propagande vichyste, alors que les tsiganes, visés par les mêmes décrets d'exclusion, ne sont pas cités dans les textes de propagande.

Les recherches des historiens permettent d'indiquer que près de trois mille tsiganes ont été internés dans l'ensemble de la France entre 1940 et 1946 ; plus de trois-cents ont été raflés dans Nord-Pas-de-Calais et déportés à Auschwitz.

Aucun camp pour nomades néanmoins n'est créé en zone sud avant 1942. Le 25 mars 1942, se tient une conférence interministérielle qui réunit les représentants du ministère de l'Intérieur et du Commissariat à la lutte contre le chômage, elle décide la création du camp de Saliers où doivent être regroupés les nomades.

Qu'est-ce que le camp de Saliers ?

Il s'agit du seul camp d'internement réservé aux nomades créé par le gouvernement de Vichy, il est situé en zone libre, dans les Bouches-du-Rhône sur la commune d'Arles. Il s'agit bien d'un exemple unique, qui s'inscrit d'une part dans la logique de sédentarisation de la France à l'égard des nomades, mais aussi dans la logique d'enfermement de ce régime. Élément

original, ce camp a été voulu par les autorités comme un instrument de propagande pour faire pièce aux nombreuses critiques qui s'élèvent à l'étranger contre la politique d'internement de Vichy (notamment en Suisse et aux Etats-Unis à partir de 1941-1942).

LE site en plein cœur de la Camargue est choisi en fonction de plusieurs raisons :

on attribue l'origine des gitans à la Camargue (confusion avec les rassemblements des Saintes-Maries-de-la-Mer) le domaine de Saint-Césaire est isolé et distant d'une dizaine de kilomètres de la ville d'Arles (pour éviter les récriminations du voisinage) C'est le Service social des étrangers (S.S.E.) qui prend en charge l'installation du camp, le colonel de Pelet est placé à la tête du camp. Il est intéressant de noter que les acteurs à l'origine du camp sont en partie liés à la Résistance. Le terrain sur lequel est implanté le camp est d'abord loué, puis réquisitionné par le Ministère de l'Intérieur.

L'architecte des Monuments historiques est chargé du projet car Saliers étant situé en Camargue, se trouve donc dans un site naturel classé. Aussi, l'esthétique est particulièrement soignée, cela d'autant plus que l'on se situe dans une logique de propagande.

Le projet est mal géré, les entrepreneurs qui commencent les travaux ne sont pas payés (et donc ne terminent pas), l'adduction d'eau potable n'est pas réalisée, l'électricité n'est pas installée...

Un premier groupe de nomades en provenance du camp de Rivesaltes est chargé des travaux dans l'été 1942 ; mal surveillés, vingt-et-un d'entre eux s'échappent.

A la fin de novembre 1942, un groupe de trois-cents nomades arrive. L'inachèvement des travaux est tel que les nomades doivent s'entasser dans les vingt-quatre cabanes terminées : ainsi on trouve plus de vingt personnes parfois dans des lieux prévus pour dix personnes.

Si près de six-cents personnes sont passées dans le camp (avec un roulement de deux-cents à trois-cents), le nombre total d'internés montre qu'il s'agit d'un phénomène quelque peu marginal par rapport au nombre total de nomades estimé sur le territoire français.

Absence de surveillance réelle, absence d'électricité, fermeture incomplète du camp expliquent le grand nombre d'évasions. Aussi, en janvier 1943, le camp est repris en main par le Ministère de l'Intérieur. Le camp devient alors un centre de séjour surveillé. Certains détenus sont alors libérés pour décongestionner le camp, en août 1943, il ne reste plus que cent-quarante-cinq internés.

Le sort des enfants est particulièrement difficile ; dès janvier 1943, les autorités du camp estiment le placement à l'extérieur nécessaire. Le fait que les familles tsiganes aient de nombreux enfants complique ce placement. Plusieurs solutions ont été utilisées :

► l'adoption

► le placement à l'Assistance publique d'Arles et Marseille pour les enfants abandonnés ou en bas âge

le placement dans les œuvres religieuses (Bon-Pasteur, Saint-Vincent-de-Paul à Marseille) l'hébergement chez un parent non interné Les archives conservent la trace de soixante et un

enfants placés ; il ne semble pas que les parents aient toujours été consentants. Il reste néanmoins encore une centaine d'enfants internés avec leurs parents jusqu'en 1944, et les enfants représentent 30 à 40% des effectifs du camp.

Le placement des enfants s'inscrit dans un double logique :

d'une part, une logique humanitaire, permettre aux enfants d'échapper aux conditions sanitaires déplorables du camp, d'autre part, une logique de normalisation sociale, éloigner les enfants du milieu familial pour les socialiser selon les normes en vigueur, les transformer définitivement ainsi en sédentaires.

Comment vit-on à Saliers ?

Le site, choisi pour son éloignement des habitations et la proximité des voies de communications n'est pas le plus propre à recevoir un camp. La température estivale élevée, la présence constante du mistral ne facilitent pas la vie quotidienne, les constructions sont inachevées, le chauffage n'est pas prévu, l'électricité n'a jamais été installée, les parasites pullulent et la présence constante des moustiques est difficilement supportable.

Arrêtés sans avoir eu le droit d'emporter leurs affaires, les nomades n'ont pas de vêtements de rechange et leur linge est rapidement réduit à l'état de loques. Des vêtements ont été fournis par la Croix-Rouge et le Secours national pour pallier le dénuement des internés. Mais le chef du camp met en vente les vêtements pour " responsabiliser " (sic) les nomades.

Si les conditions d'hébergement sont lamentables, le ravitaillement n'est pas meilleur, et les pénuries étaient nombreuses. L'alimentation type était composée de tomates, courgettes et choux. Sans apport extérieur, la sous-alimentation est réelle. En décembre 1943, le camp passe au régime alimentaire en vigueur dans les prisons, ce qui permet une amélioration de la ration de base des internés (pain, pommes de terre, viande, matière grasse, sucre, pâtes).

Les rapports du médecin régional qui visite régulièrement le camp met en évidence l'amaigrissement des internés, mais souligne le faible nombre de malades qu'il met sur le compte d'une résistance exceptionnelle de ce type de population.

Une infirmerie est présente dans le camp, elle ne dispose même pas d'eau ! Autant dire que l'assistance médicale est limitée... Les malades les plus sérieux sont évacués sur l'hôpital d'Arles. Vingt-six décès ont été enregistrés au total.

Dans le projet de départ, les détenus sont censés travailler dans le camp, d'une part pour les amener à la sédentarisation, d'autre part pour leur permettre de financer eux-mêmes le camp grâce aux bénéfices réalisés sur les ventes de leurs productions. Autant dire que cela est resté du domaine de l'utopie ! Pour les activités prévues au départ, la construction du camp, la vannerie et les travaux des champs, le bilan est maigre.

Les enfants qui restent dans le camp ne sont pas scolarisés et restent livrés à eux-mêmes ; il n'a jamais été possible de faire venir un instituteur dans le camp (refus de l'Inspection académique pour locaux insuffisants, puis départ de l'instituteur désigné pour le S.T.O....).

Les conditions d'hébergement étaient également fort médiocres pour le personnel, qui ne se caractérise guère par sa compétence. Les rappels à l'ordre disciplinaires sont fréquents de la

part du chef de camp. Aussi, les tentatives d'évasions sont multiples, elles concernent au moins cent-soixante-quatre personnes !

Ainsi, c'est la description de la vie quotidienne qui permet de mieux percevoir l'abandon des populations internées. Cet abandon est d'autant plus grave que les nomades ne bénéficient pas du soutien et de l'aide des associations caritatives qui interviennent dans les autres camps, les populations tsiganes sont là aussi marginalisées. C'est probablement grâce à la force des liens familiaux que ces internés ont pu survivre dans ces conditions déplorables.

Comment se termine l'existence du camp de Saliers ?

Le bilan du camp est un échec avéré, aussi le sous-préfet d'Arles demande sa fermeture dès juillet 1944.

Cependant, le 17 août 1944, le camp est attaqué par l'aviation anglo-américaine ; cela s'explique peut-être par la présence des troupes allemandes qui venaient quelquefois manœuvrer à l'intérieur du camp. La panique générale qui s'ensuit permet à la plus grande partie des internés de s'enfuir, peut être encouragés en cela par le chef du camp Albert Robini.

Le camp étant déserté, il ne reste plus qu'à l'autorité compétente d'en prendre acte et de dissoudre officiellement le camp de Saliers le 15 octobre 1944.

Conçu au départ comme une vitrine du régime de Vichy, le camp de Saliers a donné l'image d'une population abandonnée. Si cela est bien l'échec de la politique d'internement de Vichy, cela ne met pas en cause la politique française à l'égard des tsiganes, puisque les autorités de la Libération ont maintenu dans les autres camps la présence des tsiganes jusqu'en 1946. Internés sans raison, ayant perdu tous leurs biens lors de leurs arrestations, beaucoup d'entre eux ont été contraints à la sédentarisation. Ainsi, dans la continuité de la politique répressive française à l'égard des tsiganes, le régime de Vichy a été un facteur d'accélération de la sédentarisation de ces populations.

Si les populations internées ont gardées vivante la mémoire du camp, le site n'a pas gardé la trace du camp lui-même, et aujourd'hui il ne reste plus qu'un champ à regarder pour celui qui aurait éventuellement été attiré par la mention ancien camp de bohémiens sur quelque carte routière.

Quelle a été la politique à leur égard en Allemagne nazie ?

Les travaux des historiens ont permis depuis quelques années de mieux comprendre les étapes de la politique allemande à l'égard des tsiganes. Ceux-ci se sont trouvés à la convergence de deux thèmes de l'idéologie nazie, la politique de la race pour régénérer le sang allemand, et la politique de l'espace pour la création d'une grande Allemagne nettoyée des éléments étrangers et inférieurs. Perçus par les nazis comme un danger à la fois racial et territorial, les tsiganes ont été très vite confrontés à la violence destructrice des nazis. Mais si la population allemande accepte sans difficulté cette élimination de populations humaines, c'est que la mise à l'index des tsiganes est ancienne.

La persécution à l'égard des tsiganes commencent avant l'arrivée des nazis au pouvoir : lois de contrôle de la plaie tzigane dès 1926, la surveillance spécifique et permanente en 1928, la stérilisation eugénique en 1933, l'interdiction des mariages mixtes en 1934-1935 et enfin

l'enfermement à Dachau en 1936. Les déportations deviennent massives à l'automne 1939 ; c'est sur deux cent cinquante enfants tziganes que les nazis testent le zyklon B à Buchenwald en février 1940. Les nazis étendent cette politique à l'ensemble de l'Europe occupée. Ensuite commence l'extermination. Les nazis estimaient avoir supprimé la moitié de la population tziganes d'Europe, les historiens évaluent le nombre des victimes à au moins cinq cent mille. Mais au procès de Nuremberg, aucune mention des victimes tziganes n'est faite, et plusieurs pays européens continuent de garder internés pendant plusieurs mois leurs populations. Et le samudaripen est rarement mentionné.

Pistes d'activités

Il est possible d'utiliser le dossier documentaire de multiples façons pour travailler les notions d'enfermement, de discrimination, pour montrer ce qu'est une politique de contrôle des populations et pour saisir en quoi Vichy s'est inscrit dans une attitude de rupture ou de continuité pour sa politique à l'égard des tziganes...

- ▶ Etre enfant dans le camp de Saliers
- ▶ Le point de vue des tziganes
- ▶ Le point de vue de Vichy
- ▶ Le point de vue d'un voisin du camp de Saliers
- ▶ Le point de vue contemporain
- ▶ Chronologie de l'histoire du camp Bilan du camp

Faire travailler les élèves sur l'ensemble du dossier pour sélectionner les documents propres à mettre en évidence le point de vue qu'ils doivent présenter ; sélectionner quelques documents pour permettre une confrontation et une analyse du discours, c'est au choix de l'enseignant de privilégier telle ou telle démarche en fonction de ses propres objectifs, de l'âge de ses élèves.

Nous vous rappelons que le Service éducatif des Archives départementales des Bouches-du-Rhône peut vous aider à l'exploitation des documents ou à prolonger cette étude par d'autres types de documents.

Glossaire

Réalisé à partir des différents ouvrages cités en bibliographie et du Dictionnaire historique de la langue française (Le Robert, 1993)

Athinganoi : ceux qui ne touchent pas ; secte de manichéens venue de Phrygie à Byzance et connus comme magiciens, auxquels ont été assimilés les premiers Tziganes arrivés au Moyen Age dans l'Empire byzantin est à l'origine du mot tzigane.

Bohémien : nom donné aux Roms à la fin du Moyen Age.

Camp de concentration : camp créé notamment par les nazis, où ils enferment ceux qu'ils considèrent comme leurs ennemis et qu'ils soumettent souvent à un travail forcé.

Camp de séjour surveillé : lieu répondant à une logique d'enfermement et de contrôle de populations considérées comme dangereuses par le gouvernement de Vichy.

Camp d'internement : se situe dans la même logique que ci-dessus.

Carnet anthropométrique : carnet d'identité (photo face et profil, empreintes digitales de tous les doigts) imposé aux populations tsiganes en France à partir de 1912 n'est supprimé qu'en 1969 est appelé baro lil en romani.

Carnet de circulation : pièce d'identité imposée aux nomades.

Diaspora : au sens large, concerne l'état de dispersion d'une ethnie.

Discrimination : action de séparer un groupe social d'un autre, en général en le traitant plus mal. Égyptien nom donné aux Tsiganes, que l'on croyait originaires d'Égypte.

Endonyme : terme par lequel un groupe se désigne.

Exonyme : terme par lequel un groupe est désigné de l'extérieur.

Gipsies : forme anglaise de Gitan.

Gitan : emprunté à l'espagnol gitano, lui-même formé à partir d'égyptien.

Kalo (ou calé) : parler des Gitans en Espagne, à base grammaticale espagnole, qui conserve une partie du vocabulaire romani.

Loi Besson : loi qui impose en 1990 à toute commune de plus de cinq mille habitants une aire de stationnement pour nomades.

Manouche : parler romani présent en France, proche du sinto. Désigne également les populations qui le parlent.

Nomade : qualifie un peuple ou des personnes n'ayant pas d'habitation fixe.

Rempaillage : action de garnir ou rembourrer de paille un siège.

Rom : endonyme par lequel les Tsiganes, populations ayant en commun l'usage (ou le souvenir de l'usage) d'une langue appelée chib romani, un sentiment de différence par rapport aux populations environnantes et plusieurs traits culturels (rapport à la famille, aux enfants, à la destinée...) se définissent. Sont pour la plupart sédentaires.

Romanichel : adaptatio d'un terme sinto pour qualifier les Tsiganes est à tendance péjorative.

Romani : langue à dominante indienne des populations tsiganes, dont le premier texte date du xvi e siècle.

Romba (ou Domba) : terme indien à l'origine du nom rom désignant divers groupes marginaux d'Inde du nord se réclamant d'ascendance noble rajpoute.

Roulotte : grande voiture où logent les forains et les nomades, autrefois hippomobile.

Samudaripen : nom romani du génocide des Roms. Sarrasin nom donné quelquefois aux Roms.

Sédentaire : qualifie une personne attachée à un lieu.

Ségrégation : pratique de l'isolement et de la séparation des populations.

Sinto : forme germanisée du romani.

Tsigane (ou tzigane) : nom utilisé aujourd'hui pour désigner de manière générique les groupes des Rom, des Manus (ou Sinti) et les Kalé (ou Gitans), populations nomades partis de l'Inde du nord-ouest aux environs de l'an mil.

U.R.I. : Union romani internationale créée à l'issue du 1er Congrès mondial Rom, réuni à Londres en 1971.

Vannerie : artisanat du travail de l'osier.

Yeniche : Population nomade d'origine non tsigane, quelquefois assimilée abusivement aux Roms.

Zingari : signifie Tsigane en italien.

Documents

Liminaire :

Dans le cas présent de la surveillance des nomades et finalement de l'internement d'une partie d'entre eux dans le camp de Saliers entre 1942 et 1944. il est intéressant d'être confronté directement aux sources utilisées par des historiens c'est l'extrême banalité de ces documents administratifs qui révèle la mise en place de ce système répressif. Il est particulièrement intéressant de faire prendre conscience aux élèves qu'une situation exceptionnelle peut être réalisée de manière très ordinaire et qu'un grand nombre de personnes est lié à la réalisation d'un système concentrationnaire dans son esprit. L'internement des Tsiganes n'a pas été voulu par deux ou trois esprits, il est né dans une société qui était dans son ensemble prête à l'accepter

Autre remarque sur les archives de la période de la Deuxième Guerre mondiale la qualité déplorable des documents eux-mêmes est due à la pénurie de papier. Cela permet de comprendre Le danger que courent ces archives, peu anciennes mais menacées de disparition rapide si elles ne sont pas particulièrement protégées. Dans certains documents, les noms de famille ont été masqués, pour protéger la vie privée des intéressés.

1. Arrêt du Parlement de Provence 14 août 1614 (C 1730).

Il s'agit ici de l'un des exemples de décisions prises par la monarchie française à l'égard des nomades " égyptiens ou Bohémiens " à partir du XVIIIe siècle. Ce document date de 1614, il impose l'exil aux Tsiganes et à défaut condamnation aux galères pour les hommes, au fouet pour les femmes. Transmise par le relais du Parlement de Provence, l'information parvient aux populations par la voie de l'affiche, d'une part, et par les proclamations " à voix de trompe " par les crieurs publics.

2. Etat nominatif des nomades dans les Bouches - du - Rhône en 1895 (4 M 881).

Cette liste est issue de la décision de procéder, à la fin du XIXe siècle à un recensement des nomades, ce qui correspond à un nouveau durcissement de l'état à l'égard des populations non sédentaires. Il s'agit ici de l'une des feuilles qui concernent Le département des Bouches-du-Rhône. Le document permet de repérer les professions exercées vannier acrobate. marchand ou vendeur de chevaux, marchand de bimboleterie... Il n'est pas possible à la simple vue de ce texte, de faire la différence entre les nomades tsiganes et les autres. Les noms relevés, d'origine variée, ne peuvent être utilisés à cette fin. les Tsiganes ayant pris des noms de famille, lorsque cela leur a été imposé, dans des lieux les plus divers, ils peuvent porter des patronymes à consonance germanique, italienne, espagnole, française... La dernière colonne permet de mieux comprendre le mode de vie nomade de ces familles fichées.

3. Loi du 16 juillet 1912 sur ta création du carnet anthropométrique.

Cet extrait du Journal officiel présentant une nouvelle réglementation de la circulation des professions ambulantes fait suite au durcissement de l'attitude de l'état français à l'égard de ceux que l'on appelle "nomade" en Les obligeant au port d'un document d'identité particulier le carnet anthropométrique. En effet, la loi vise les populations tsigane, mais la loi française interdit des discriminations de nature raciale il s'agit donc de réglementer l'exercice des professions nomades tout en laissant à l'administration la possibilité d'adapter son attitude en fonction des personnes concernées. Il convient de rappeler que la simple carte d'identité n'est en aucun cas obligatoire pour les populations sédentaires.

4. Fiches individuelles d'une famille tzigane arrêtée en 1923 (4 M 341).

The image shows two individual notice forms from the Ministry of the Interior (Ministère de l'Intérieur), both dated April 1923. The forms are handwritten and contain personal and identification details for two individuals.

Form 1 (Left): Notice individuelle for Mattia. The form includes fields for name, date and place of birth (March 1920), profession (merchant), and a photograph. It also contains a section for fingerprints and a note about the anthropometric carnet.

Form 2 (Right): Notice individuelle for Vica, an 11-year-old child. The form includes fields for name, date and place of birth (March 1911), and a photograph. It also contains a section for fingerprints and a note about the anthropometric carnet.

Both forms include a section for fingerprints (Empreintes digitales) and a note about the anthropometric carnet (Carnet anthropométrique).

Ces deux fiches extraites d'un ensemble de dix, constituent la notice individuelle du chef de famille, Mattia, et celle d'un enfant du groupe, Vica. Cela permet de constater l'extrême précision du signalement, y compris pour les enfants très jeunes, dont on relève les empreintes digitales des deux mains.

5. Carnet anthropométrique (142 W 94).

The image shows an anthropometric carnet for Vannier. It includes a photograph of the individual, a section for fingerprints (Empreintes digitales), and a section for the anthropometric carnet (Carnet anthropométrique). The carnet contains handwritten details about the individual's profession (commerce, industry, or craft) and their residence (St. Georges de Reims).

The carnet includes a section for fingerprints (Empreintes digitales) and a section for the anthropometric carnet (Carnet anthropométrique).

Carnet anthropométrique (142 W 98)

Le carnet anthropométrique (accompagné du carnet collectif pour le chef de famille) est encore plus précis, il porte, notamment, un cliché photographique de face et de profil. Ainsi, ce garçon de 13 ans est fiché comme le serait un détenu de droit commun condamné à une peine de prison.

6. Fiche d'identification d'une internée (142 W 98).

Cette fiche d'internement au camp de Saliers porte la mention de "race nomade", expression intéressante. Outre le caractère racial du système de fichage du régime de Vichy, le terme de nomade tel qu'il est employé ici renvoie à l'ambiguïté de la législation française depuis 1895 et 1912. Vichy s'inscrit bien dans une logique portée lors de la création des camps à un niveau jamais aussi important.

7. Décret du 6 avril 1940 (142 W 76).

Cet extrait du Journal officiel est daté du printemps 1940 et porte la signature du président de la République. Annonçant l'interdiction de circulation des nomades et leur astreinte à résidence dans une localité désignée, ce document s'inscrit dans une double logique d'une part, celle d'une surveillance accrue du territoire en temps de guerre et, d'autre part, une contrainte plus grande à l'égard des nomades ce sont les Tsiganes qui sont le plus atteints par cette double logique.

8. Procès-verbal de la Conférence interministérielle du 25 mars 1942 (142 W 76).

Ce compte-rendu d'une réunion à Vichy au printemps 1942 montre la décision prise de créer un camp de nomades en Camargue. Le document met en évidence le rôle du colonel de Pelet dans la localisation du camp lui-même. L'extrait choisi révèle la manière dont sont perçus les nomades dans la population le lieu doit " être assez isolé pour que ces nouveaux venus n'inquiètent pas les populations du voisinage " ainsi que les illusions des concepteurs du projet qui pensent couvrir les frais de fonctionnement du camp en faisant travailler les nomades " être situé à proximité des matières premières nécessaires aux travaux auxquels s'adonneront ces nomades ".

9. Rapport sur l'établissement du camp par l'architecte des Monuments historiques, 8 octobre 1942 (142 W 76).

Situé dans un site naturel classé (la Camargue), le camp est soumis à des contraintes esthétiques supplémentaires qui justifient l'intervention de l'architecte des Monuments historiques. L'extrait retenu présente les deux premières pages du rapport, notamment "l'aspect moral" qui met en évidence la volonté de propagande dans la réalisation de ce camp. Le projet n'est pas réalisé dans son intégralité ainsi, l'école ne sera jamais, construite, pas plus que les fontaines, la maison commune...

10. Projet du camp, coupe longitudinale, 2 juin 1942 (142 W 76).

Le plan proposé par l'architecte des Monuments historiques complète le projet présenté ci-dessus. C'est une vision idyllique d'un camp qui se veut la représentation d'un village créé de

toutes pièces. La réalisation est quelque peu différente non terminée, incomplète, ce camp n'a jamais été un véritable village. Le transformateur, puisqu'il n'y avait pas d'électricité, pas plus que l'école ou l'église n'ont été construits. La végétation dessinée était inexistante et ne protégeait pas le camp du mistral.

11. Photographies de la construction du camp, octobre 1942 (142 W 76).



Ces photographies présentent les premières étapes de la construction des cabanes, lesquelles ont l'apparence des cabanes de gardians, avec leur couverture de saigne. Cependant ces habitations restent inachevées et trop petites pour les populations hébergées (près d'une vingtaine de personnes par cabane). Sans eau ni électricité, la cabane n'est pas isolée, elle ne protège ni du chaud ni du froid ; le sol est en terre battue et la toiture est infestée de parasites.

12. Note concernant le décongestionnement du camp, 18 janvier 1943 (97 W 242).

Ce bref rapport met en évidence le mauvais fonctionnement du camp qui contient des populations trop nombreuses, avec une présence importante d'enfants. Il est intéressant de remarquer que ces populations sont internées sans jugement préalable et que certains des internés étaient "domiciliés parfois depuis 25 ans et qu'ils exerçaient une profession régulière" ; on trouve même : des "expulsés d'Alsace et de Lorraine". Le surpeuplement s'accompagne de "difficultés d'approvisionnement". Si ce rapport est critique et met en relief l'organisation défailante, il ne remet pas en cause le principe de l'internement des nomades.

13. Courrier du commandant ayant trait à l'école, 10 décembre 1942 (142 W 177).

La présence d'un grand nombre d'enfants nécessite l'instauration d'une école prévue d'ailleurs dès l'origine. Elle n'a pas été construite et de toute façon aucun instituteur ne se rend dans le camp, soit par opposition de l'Inspecteur primaire, comme l'indique le document ici, ou départ de l'instituteur finalement nommé pour le S.T.O. L'internement des enfants au mépris de toute législation n'est pas pris en compte.

14. Rapport d'inspection sanitaire, 9 septembre 1943 (142 W 83).

L'extrait présenté ici représente la moitié du rapport du médecin régional, suite à son inspection. Il utilise l'expression " camp d'hébergés de race gitane ". Le paragraphe sur l'alimentation est particulièrement intéressant. Très critique, ce rapport montre les défauts criants d'organisation et de fonctionnement de ce camp, bien loin du projet de camp modèle que les défenseurs du projet voulaient au départ opposer à la " propagande " des Anglo-américains.

15. Article paru dans Le Journal, 13 avril 1944 (142 W 99).

Cet article de journal permet de faire apparaître un point de vue extérieur à l'Administration, mais qui reste très superficiel. La comparaison avec un douar algérien rappelle l'existence (au moins dans les esprits) de l'Empire colonial français. Le journaliste esquisse un rapprochement entre les populations colonisées, auxquelles on ne reconnaît pas les droits des citoyens, et cette population internée de Tsiganes sur le sol métropolitain.

16. Rapport du chef de camp concernant le bombardement, 21 août 1944 (97 W 24).

Le rapport du chef du camp sur le bombardement du camp du 17 août 1944 présente un récit détaillé de l'événement ce n'est qu'à la fin qu'il suggère une explication à ce bombardement. Il n'indique pas que les troupes allemandes ont manœuvré, à l'occasion, à l'intérieur ou à proximité du camp lui-même. Enfin, à la date de rédaction des faits, le camp a été déserté par ses habitants, le chef du camp

17. Photo du site du camp en 1998, par Mathieu Pernot.



Il ne reste plus de trace du camp sur les lieux mêmes. Cette photo a été réalisée par le photographe Mathieu Pernot qui, de 1997 à 2000, à la suite d'un travail photographique auprès de familles tsiganes résidant à Arles, découvre l'existence du camp et entreprend de rechercher d'anciens internés dont il recueille le témoignage. Présenté aux Archives départementales, le fruit de ce travail fait aussi l'objet d'une publication réalisée avec le concours des historiennes Henriette Asséo et Marie-Christine Hubert.

A lire, à visiter :

Le camp de Saliers

Bibliographie

- ▶ Henriette ASSEO Les tsiganes, une destinée européenne coll. Découvertes n° 218, Gallimard, Paris, 1994
- ▶ Henriette ASSEO De la " science raciale " aux camps. Les tsiganes dans la deuxième guerre mondiale. Tome 1, coll. Interface, Centre de recherches tsiganes, CRDP Midi-Pyrénées, 1997
- ▶ Henriette ASSEO Le sort des tsiganes en Europe sous le régime nazi in Revue d'histoire de la Shoah Les tsiganes dans l'Europe allemande

- ▶ Francis BERTRAND L'historique du camp d'internement de nomades de Saliers (juin 1942-octobre 1944) mémoire de maîtrise, Université de Provence, 1982
 - ▶ Francis BERTRAND, Jacques GRANDJONC Un " ancien camp de bohémiens " : Saliers in Les camps en Provence, exil, internement, déportation, 1933-1942, éd. Alinea, Aix-en-Provence, 1984
 - ▶ Noël COULET, La malédiction de Babel in La mosaïque France. Histoire des étrangers et de l'immigration s.d. Yves Lequin, Paris, 1988
 - ▶ Marcel COURTHIADE article Rom in E.U. version 5.1.2., 1999
 - ▶ Christian EGGERS L'internement sous toutes ses formes : approche d'une vue d'ensemble du système d'internement dans la zone de Vichy in Revue d'histoire de la Shoah, pp 7-75, janvier-avril 1995
 - ▶ Marie-Christine HUBERT La réglementation anti-tsiganes en France et en Allemagne avant et pendant l'occupation nazi in Revue d'histoire de la Shoah Les tsiganes dans l'Europe allemande
 - ▶ Marie-Christine HUBERT L'internement des tsiganes : un premier pas vers la socialisation ? in Revue d'histoire de la Shoah Aryanisation : le vol légalisé, pp 107-139, janvier-février 2000
 - ▶ Donald KENRICK, Grattan PUXON Destins gitans coll. Tel, Gallimard, 1972
 - ▶ Paul LEVY Poitiers, antichambre de la Shoah in Revue d'histoire de la Shoah, pp 120-143, janvier-avril 1995
 - ▶ Denis PESCHANSKI Les tsiganes en France 1939-1946. coll. Histoire du XXe siècle, CNRS éditions, 1994
 - ▶ Jacques SIGOT Ces barbelés oubliés par l'histoire. Un camp pour les tsiganes... et les autres. Montreuil-Bellay 1940-1945. Wallada Cheminements, 1994
-